



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 8497

Texte de la question

M François Hollande appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la nécessité de promouvoir les prêts fonciers à taux bonifiés dans des régions défavorisées. Il est en effet dommage que la restructuration foncière n'entre pas dans les plans de modernisation et en conséquence n'ouvre pas droit à un financement privilégié. En conséquence, il demande quelle mesure il compte prendre pour permettre l'octroi de tels prêts destinés à améliorer les conditions de vie de nombreux agriculteurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les prêts fonciers à taux bonifiés ont fait l'objet en 1989 et 1990 d'une réflexion à laquelle étaient associées les organisations professionnelles, au cours de laquelle ont notamment été mis en balance l'intérêt de cette procédure pour la restructuration foncière et le poids des acquisitions de terres dans l'endettement des agriculteurs. Le Gouvernement a finalement décidé de réserver l'accès des prêts fonciers bonifiés aux jeunes agriculteurs et aux fermiers préempteurs. Toutefois, si l'investissement foncier réalisé dans le cadre d'un plan de modernisation ne peut bénéficier d'un financement à taux bonifié, les investissements directement productifs (cheptel, bâtiment, matériel) opérés à cette occasion sont bien sûr éligibles aux prêts spéciaux de modernisation ou aux prêts spéciaux d'élevage. En outre, les agriculteurs qui n'entrent pas dans les deux catégories d'attributaires peuvent bénéficier des prêts conventionnés, qui ont été créés lors de la banalisation et qui sont actuellement accordés à des taux inférieurs aux taux du marché. En 1990, près de 600 millions de francs de prêts conventionnés, soit près de 30 p 100 du total de cette catégorie de prêts, ont ainsi été accordés par les établissements de crédit habilités pour le financement de biens fonciers.

Données clés

Auteur : [M. Hollande François](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8497

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 304